

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**DIVISION
DES PERSONNELS ENSEIGNANTS**

Réf. : DPE 2020 - n° 1
Affaire suivie par : Monique PICHARD-LE
GALLOU

Mél : ce.gestion-collective@ac-versailles.fr

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

I	DSDEN	A	ESPE
	78	A	Universités et IUT
	91	A	Gds. Etab. Sup
	92		CANOPE
	95		CIEP
	Circonscriptions		CIO
	78	A	CNED
	91		CREPS
	92		CROUS
	95		DDCS
I	Inspection 2nd degré		78
	Divisions et Services, CT et CM		91
			92
A	Lycées		95
	78		DRONISEP
	91		INS HEA
	92		INJEP
	95		SIEC
A	Collèges		UNSS
	78		Représentants des Personnels, 1 ^{er} degré
	91		
	92		78
	95		91
	Écoles		92
	78		95
	91		Représentants des Personnels, 2nd degré
	92		
	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles privées		
A	Collèges privés		78
A	Lycées privés		91
	MELH		92
	LYCEE MILITAIRE		95
A	EREA		
	ERPD		

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire P. 2
Annexe P. 2
Total P. 4

Versailles, le 6 janvier 2020

**La Rectrice de l'Académie de Versailles
Chancelière des Universités**

à

**Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissements de l'enseignement public
Mesdames et Messieurs les Présidents
d'Université et Directeurs des grands
établissements d'enseignement supérieur
Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissements de l'enseignement privé
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'éducation nationale**

Pour attribution

**Mesdames et Messieurs les Directeurs
Académiques des services de l'éducation
nationale**

Pour information

Objet : Recrutement par liste d'aptitude pour l'accès au corps des agrégés

Réf : *Note de service n° 2019 – 188 du 30 décembre 2019
parue au BOEN n° 1 du 02 janvier 2020*

Je vous demande d'appeler l'attention des personnels enseignants remplissant les conditions requises (*rappelées dans le BOEN cité en référence*) qui souhaitent accéder au corps des agrégés par voie de liste d'aptitude de faire acte de candidature, en se connectant sur l'application I-PROF, via le portail ARENA, aux dates suivantes :

Du 6 au 26 janvier 2020 impérativement

Et de leur rappeler les conséquences sur leur carrière d'une éventuelle promotion dans le corps des agrégés.

➤ Modalités

Les candidats doivent saisir exclusivement via I-PROF :

- Un curriculum vitae (*rubrique « compléter votre dossier »*) qui doit faire apparaître leur situation individuelle, leur formation, leur mode d'accès au grade, leur itinéraire professionnel et les activités assurées au sein du système éducatif
- Une lettre de motivation (*rubrique « les services » - « candidater »*) qui doit faire apparaître l'appréciation sur les étapes de leur carrière, l'analyse de leur itinéraire professionnel, les motivations (*projets pédagogiques éducatifs ou autres*) qui conduisent à présenter leur candidature.



2/2

Attention: la procédure étant dématérialisée, aucune candidature ou document annexe sur support papier ne seront pris en compte.

Les modalités de recensement de vos avis sur ces candidatures vous seront précisées ultérieurement.

Vous voudrez bien porter l'ensemble de ces informations à la connaissance des personnels concernés.

**Pour la Rectrice par délégation
La Directrice des Ressources Humaines**

Signé : Marine LAMOTTE d'INCAMPS